Compte-rendu de la Commission Administrative du CCAS du 11/04/2016 à 19 heures Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 05/04/2016

PRESENTS: MM. BALMAIN Robert, BAUDRAY Sandrine, DIDIER Guy, CHAIX Michel **ABSENTS**: /

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour. Il propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Loyer de l'appartement n°29 résidence les Choseaux

La Commission Administrative approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte de gestion 2015 du CCAS

Présentation du compte de gestion 2015 du CCAS établi par le percepteur.

<u>Décision</u>: 4 voix pour

Après vérifications, approbation du compte de gestion 2015 du CCAS.

2/ Approbation du compte administratif 2015 du CCAS

<u>Décision</u>: 3 voix pour (Robert BALMAIN, Président, ne prend pas part au vote)

Après l'approbation du compte de gestion 2015 du CCAS, approbation du compte administratif 2015 du CCAS comme suit :

Investissement :Fonctionnement :Recettes : 0 ∈Recettes : 3092,83 ∈Dépenses : 0 ∈Dépenses : 3993,79 ∈

Résultat invt 2015 : 0 € Résultat fonctionnemt 2015 : - 900,96 €

Résultat 2015 (investissement + fonctionnement) : - 900,96€

Résultat cumulé 2014 (+ 12213,36 €) et 2015 (- 900,96 €) : + **11312,40** €

3/ Affectation des résultats 2015

Décision: 4 voix pour

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2015 du CCAS comme suit : $8498,29 \in$ au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2016.

4/ Approbation du budget primitif 2016 du CCAS

Décision : 4 voix pour

Approbation du budget primitif 2016 du CCAS s'élevant à 11798,29 \in en recettes et dépenses de fonctionnement et à 2814,11 \in en recettes et dépenses d'investissement

5/ Loyer de l'appartement n°29 résidence les Choseaux

<u>Décision</u>: 4 voix pour

Il est décidé de fixer le montant du loyer mensuel de l'appartement 29, résidence Les Choseaux à $400 \in$ toutes charges comprises (location meublée). Ce loyer sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2016.